

INTEROPÉRABILITÉ DES NORMES DE DONNÉES COMMERCIALES

DIXIÈME EXAMEN TRIENNAL

Proposition de l'Australie

Révision

La communication ci-après, datée du 1^{er} mars 2024, est distribuée à la demande de la délégation de l'Australie.

1 CONTEXTE

1.1. Plusieurs séances thématiques dans le cadre du neuvième examen triennal ont porté sur des questions relatives au commerce numérique. L'un des thèmes récurrents était l'importance de l'interopérabilité et l'utilité des normes internationales pour y parvenir. Dans cet esprit, la proposition ci-après replace les questions examinées dans le contexte des normes de données.

1.2. La numérisation et les technologies numériques sont susceptibles de faciliter l'accès aux marchés internationaux et de réduire les coûts d'entrée, en particulier pour les MPME. Toutefois, l'essor du commerce numérique et ses retombées positives ne sont pas garantis, car la divergence des normes de données crée parfois des incompatibilités qui entravent le commerce transfrontières et l'adoption de nouvelles technologies.

1.3. Les incompatibilités peuvent se manifester sous la forme de contrôles réglementaires fondés obligatoirement sur des technologies locales, d'exigences en matière de localisation des données, de restrictions des flux de données, ou de lois sur la protection de la vie privée ou de la sécurité qui font obstacle au commerce. Il arrive aussi que les grandes entreprises dotées de ressources pour la transformation creusent encore la fracture numérique par leur domination sur les petites entreprises, y compris quand des systèmes exclusifs deviennent des normes *de facto* pour des opérations majeures sur les chaînes d'approvisionnement, au détriment des petites entreprises.

1.4. En adoptant des normes de données interopérables, les économies peuvent accélérer l'adoption de processus numériques favorisant un environnement commercial mondial fondé sur des règles et ouvert. Un tel environnement correspond aux Principes de haut niveau sur la numérisation des documents commerciaux convenus en août 2023 à la Réunion ministérielle du G-20 sur le commerce et l'investissement, à savoir: 1. Neutralité, 2. Sécurité, 3. Confiance, 4. Interopérabilité, 5. Confidentialité des données, 6. Fiabilité, 7. Partage volontaire, 8. Collaboration, 9. Traçabilité, 10. Adaptabilité.

1.5. Les objectifs en matière de durabilité suscitent des changements dans les approches nationales qui affecteront profondément le commerce et le rôle des données relatives au commerce. Plus particulièrement, l'accès numérique et la vérification des données deviennent de plus en plus importants, sous l'impulsion d'initiatives telles que les passeports numériques de produits. Le soutien aux objectifs en matière de durabilité pourrait être un domaine d'intérêt important pour souligner l'utilité des normes de données interopérables dans le domaine du commerce.

2 PROPOSITION

2.1. L'Australie propose une séance thématique consacrée à l'importance de l'interopérabilité des normes de données pour le commerce numérique, en vue de promouvoir:

- a. la réduction des obstacles au commerce;
- b. des résultats commerciaux durables; et
- c. une meilleure compréhension du rôle de l'interopérabilité dans le contexte des données.

2.2. Les sujets et domaines d'intérêt pourraient notamment être les suivants:

- a. la pertinence et l'application des normes de données dans différents secteurs, en particulier dans le contexte des objectifs intersectoriels en matière de durabilité;
 - b. des exposés de parties prenantes intéressées, y compris Membres, branches de production, organisations internationales ou organisations non gouvernementales, qui ont – ou vont – introduire des systèmes ou des réglementations applicables dans différents secteurs et juridictions, tirant parti de normes de données interopérables, notamment en lien avec des objectifs en matière de durabilité, en vue d'identifier les conditions préalables à l'interopérabilité, les éventuelles difficultés de mise en œuvre et le potentiel d'expansion.
-